

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'HAZEBROUCK

à compétence étendue

Palais de Justice

8, Rue André Godoyuyck

59180 HAZEBROUCK

Tél. 28.41.80.52

20 SEP. 2000

A 592

Nomination des 2^e

Commissaires aux Comptes

BAUDELET HOLDING
S.A. au capital de 5.550.300 Francs
SIEGE SOCIAL : Impasse BAUDELET
59173 BLARINGHEM
344 561 485 R.C.S. : HAZEBROUCK

- - - - -

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 AVRIL 2000

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 25 Avril 2000 à 17 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean BAUDELET, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Madame Catherine POISSONNIER-BAUDELET et Monsieur Bernard POISSONNIER.

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : Monsieur Bernard POISSONNIER.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions formant le capital. L'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- le rapport du conseil d'administration.
- le texte du projet de résolution.

Le président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles 168 de la loi et 135 du décret sur les sociétés commerciales, et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'assemblée, de même que la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- nomination d'un deuxième commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Puis il donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte :

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de deuxième commissaire aux comptes titulaire :

- Monsieur Guy QUENTIN - 87 rue de la Commanderie - 59500 DOUAI,

et en qualité de deuxième commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur Henri HOUZET - 10 Place Salvador Allende - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

Ceux-ci sont nommés pour les exercices 1999 à 2004 inclus.

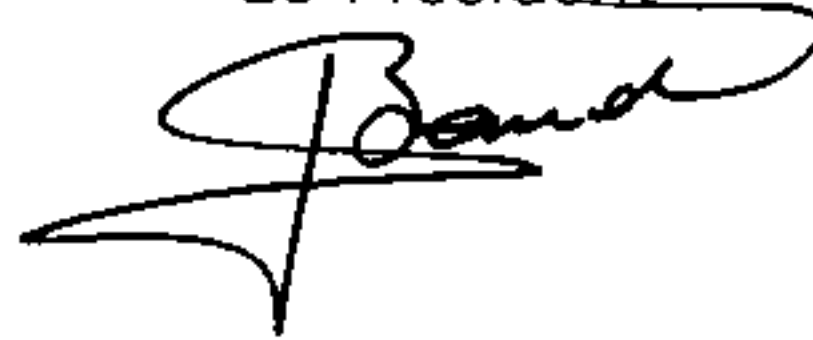
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

